

« LE DÉFI »

5ème DÉFI PASS PASS COVOITURAGE du 6
au 10 avril 2026 inclus



Règlement et Conditions de participation

Organisation

Le Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France, situé 151 AV DU PRESIDENT HOOVER, 59000 LILLE, organise un défi covoiturage gratuit et sans obligation d'achat, du 6 au 10 avril inclus.

Il est ouvert à tous les habitants des Hauts-de-France qui pratiquent déjà le covoiturage ou qui souhaitent en faire l'expérience.

Sur la période du défi, ces personnes seront encouragées à tester le covoiturage comme mode de déplacement.

La participation au défi et donc l'inscription sur Pass Pass Covoiturage, vaut l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants. Si vous ne souhaitez pas être tiré au sort et concourir, merci de nous en informer [ici](#) sur la rubrique "Renseignement".

La participation au défi est strictement personnelle et nominative et réservée aux personnes âgées de plus de 18 ans.

Le non-respect des modalités de participation énumérées entraînera la nullité de la participation. Le Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France décline toutes responsabilités si certains participants ne parviennent pas à respecter les modalités de participation.

Désignation des gagnants

Les gagnants seront sélectionnés selon les modalités de participation.

- Si un foyer a déjà gagné la catégorie « Covoitureur d'élite » lors d'une édition précédente, la participation du foyer et/ou la personne ayant gagnée précédemment ne sera pas prise en compte pour cette catégorie.
- Si plusieurs utilisateurs lauréats sont à égalité dans une même catégorie, ils seront départagés par tirage au sort.
- Si un utilisateur est lauréat de plusieurs catégories, il se verra attribuer le lot ayant le plus de valeur. L'autre lot sera attribué à l'utilisateur arrivant en second de la catégorie concernée.

L'organisateur désignera les gagnants parmi l'ensemble des participants. Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante. Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer.

Les catégories de gagnants :

1. **Les covoitureurs d'élite** : le conducteur ayant fait le plus grand nombre de trajets en covoiturage / le passager ayant fait le plus grand nombre de trajets en covoiturage.
2. **Les routards** : le conducteur ayant covoituré le plus de kilomètres / le passager ayant covoituré le plus de kilomètres.
3. **Les inséparables** : le binôme conducteur + passager ayant fait le plus grand nombre de trajets ensemble
4. **L'équipe de choc** : une équipe avec le plus de covoitureurs dans un véhicule.
5. **Les influenceurs** : prenez une photo de votre covoiturage et postez-la sur [Facebook](#) ou [LinkedIn](#), en taguant Pass Pass Covoiturage un tirage au sort sera effectué parmi les photographies reçues.
6. **Les nouveaux talents** : tirage au sort des gagnants parmi tous les participants.

Remise des lots

La remise des lots s'organisera en fonction de la catégorie du lot remporté et sans limite de temps après la fin du défi :

- à venir récupérer sur place (lieu et modalités à définir encore par l'organisateur) à Lille pour les autres lots (vélos)

Les gagnants seront informés par e-mail et/ou téléphone et devront impérativement :

- répondre à un rapide formulaire de satisfaction ;

- confirmer l'adresse postale à laquelle nous enverrons les lots quand cela est possible ;
- confirmer leur domiciliation avec un justificatif de domicile de moins de 3 (trois) mois (il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer) ;
- valider la diffusion publique de leur image en signant une autorisation de droit à l'image si l'organisateur souhaite communiquer sur les gagnants et qu'une photo est prise au moment de la récupération des lots.

Les lots ne pourront en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

Les gagnants auront maximum 15 jours pour organiser la récupération éventuelle du lot sur place.

Sans retour des gagnants dans les 15 jours suivant la déclaration (mail et/ou téléphone), un autre gagnant sera désigné qui aura lui-même 15 jours pour confirmer la réception et organiser la récupération éventuelle du lot.

L'organisateur se réserve le droit, à tout moment, sans préavis, ni obligation de justifier sa décision, de modifier les lots du défi sans que sa responsabilité puisse être engagée et aucune réclamation sur les produits offerts ne pourra être acceptée.

Protection des données personnelles

Les données à caractère personnel traitées (Nom, Prénom, email, téléphone entre autres) sont nécessaires à l'organisation et la gestion du Défi. Les données transmises par les participants seront utilisées uniquement dans le cadre de ce concours et sont les mêmes données que celles transmises sur le site Pass Pass Covoiturage. Aucune donnée ne sera revendue ni transmises à un tiers.

Les informations complètes relatives à la gestion et conservations des données personnelles par le service Pass Pass Covoiturage sont indiquées dans la charte Pass Pass Covoiturage – Article 10.

À tout moment du défi, vous pouvez demander que vos coordonnées personnelles soient supprimées en vous désinscrivant du service Pass Pass Covoiturage.

Dispositions générales

En tant que participant, vous renoncez à tout recours portant sur les modalités de déroulement et les conditions d'organisation. Le Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France se réserve le droit d'annuler, d'écourter ou de reporter l'opération si les circonstances l'y obligent, sans avoir à justifier sa décision.